



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

**Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la démocratie locale, des élections et des réglementations**

Arrêté n°24-2020-11-18-002

instituant la commission d'organisation de l'élection des juges du tribunal de commerce de Bergerac

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment les articles L.723-1 à L.723-14 et R.723-1 à R.723-31 ;

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2008-563 du 16 juin 2008 fixant le nombre de juges et le nombre des chambres des tribunaux de commerce ;

Vu le décret n°2020-854 du 7 juillet 2020 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

Vu la circulaire ministérielle n°JUSB20196060C du 23 juillet 2020 relative à l'organisation de l'élection annuelle 2020 des juges des tribunaux de commerce ;

Vu l'arrêté n°24-2020-10-19-002 portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation de l'élection des juges du tribunal du commerce de Bergerac ;

Vu l'arrêté n°24-2020-11-06-004 fixant la liste des candidats aux fonctions de juge du tribunal de commerce de Bergerac ;

Vu la liste électorale arrêtée le 10 septembre 2020 ;

Vu l'ordonnance du 16 novembre 2020 de Mme la première présidente de la Cour d'Appel de Bordeaux, portant sur la désignation des magistrats composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Une commission, chargée de veiller à la régularité du scrutin, de procéder au dépouillement des votes et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion de l'élection des juges du tribunal de commerce de Bergerac est constituée de :

Premier tour : 25 novembre 2020

- Monsieur Gilles FONROUGE, président du tribunal judiciaire de Bergerac, président ;
- Madame Delphine SAUNIER, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal judiciaire de Bergerac, assesseur titulaire ;
- Madame Carole LOPEZ, juge au tribunal judiciaire de Bergerac, assesseur titulaire.

Second tour : 08 décembre 2020

- Monsieur Pierre COUSTURIAN, vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Sarlat, président ;
- Monsieur Stéphane GENICON, vice-président au tribunal judiciaire de Bergerac, assesseur titulaire ;
- Madame Lydie BAGONNEAU, juge au tribunal judiciaire de Bergerac, assesseur titulaire.

Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du tribunal de commerce.

Article 2 : La commission se réunira, sur l'initiative de son président, au Tribunal de commerce, 6 rue des Carmes, 24100 Bergerac, le mercredi 25 novembre 2020 à partir de 10h pour le premier tour de scrutin, et le mardi 08 décembre 2020, à partir de 10h, pour le second tour de scrutin, le cas échéant.

Article 3 : M. le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Dordogne et notifié aux membres de la commission.

Périgueux le **18 NOV. 2020**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Martin LESAGE